

## Hébergement d'urgence à Poitiers

# Le « plan grand froid » : un gymnase avant de retrouver la rue... une réponse très insuffisante pour les sans-logis

### Une situation scandaleuse dans l'ensemble du pays

14,1 500 sans-logis en France et 3,8 millions de mal logés selon le rapport 2016 de la Fondation Abbé Pierre.

Selon les chiffres du SAMU Social, « en 2015, 70% des appels au 115 [numéro d'urgence] n'ont pas abouti et sur les 30% des appels traités, un quart est resté sans solution »

Le collectif « Les morts dans la rue » a dénombré 498 personnes décédées dans la rue en 2015.

### A Poitiers un hébergement d'urgence sous dimensionné et inadapté

35 places d'urgence sur crédits non reconductibles ont été supprimées en 2016.

Jusqu'à lundi 2 janvier, chaque soir environ 40 personnes se voyaient refuser un hébergement par manque de places ! L'ouverture temporaire d'un gymnase, dans le cadre du plan grand froid n'est qu'un pis aller qui ne règle en rien une situation dénoncée depuis des années et qui ne fait qu'empirer. Un nouveau Centre d'hébergement est annoncé depuis des années... L'hébergement en hôtel est inadapté, coûteux et n'offre pas de perspectives. L'insuffisance des places s'accompagne d'une discontinuité dans l'accueil augmentant la précarité. Les personnes quittent le centre -et le gymnase - tous les matins et doivent renouveler chaque soir leur demande sans garantie d'être hébergés.

## DNSI ne peut se satisfaire de la réponse des Services de l'État invoquant l'insuffisance des budgets alloués.

En effet la loi prévoit un droit inconditionnel à l'accueil d'urgence :

*"toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence" (art. L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).*

**DNSI demande à madame la Préfète** de prendre en urgence des mesures pour assurer de manière permanente un accueil digne de toutes les personnes à la rue et de prévoir la création des places nécessaires, en Centre d'Hébergement ou en logements dispersés, pour répondre aux besoins.

**DNSI interpelle les député.e.s** qui votent des lois mais aussi des budgets qui ne permettent pas d'appliquer ces lois...

**DNSI interpelle aussi la municipalité de Poitiers** qui ne peut se désintéresser de la persistance d'une telle détresse sociale sur le territoire de la commune, alors qu'il existe de nombreux logements vides dont certains pourraient être mis à disposition du «115».

**Il faut en finir avec l'indifférence, les demi-mesures, l'irresponsabilité ! Plus aucune personne ne doit se retrouver à la rue, quel que soit sa nationalité, sa situation administrative, son âge, ou son sexe !**

Rassemblement tous les 1er mercredi du mois - 18h devant le palais de justice